



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40632</b>	De <b>M. Éric Woerth</b> ( Les Républicains - Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Mise en application du pass sanitaire dans les établissements de sport	<b>Analyse</b> > Mise en application du pass sanitaire dans les établissements de sport.
Question publiée au JO le : <b>03/08/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la difficulté pour les gérants de salles de sport de vérifier le pass sanitaire. En effet, il est parfois complexe de garantir le contrôle de ces pass car cela ne correspond pas à leur métier et cela est chronophage pour le personnel. De plus, il ne s'agit pas que d'une contrainte logistique puisque la vérification et le refus à l'entrée de certains clients donnent parfois lieu à des scènes de violence. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de donner des moyens aux gérants d'établissements sportifs pour mettre en application ce pass mais aussi pour garantir leur sécurité.